



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DREAL GRAND EST

Pour forage de 10 à 50 m en système "Fermé"

- zone ne présentant pas de risques identifiés
- zone qui nécessite l'avis d'un expert agréé
- zone où la réalisation d'ouvrages de géothermie ne peut pas bénéficier du régime de la minime importance et nécessite donc une autorisation au titre du code minier.

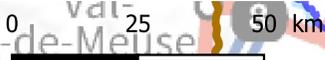
Réseau hydrographique principal

- Pop < 10000
- Pop de 10000 à 15000
- Pop > 15000

Limite de département

Limite de région

Limite de bassin hydrographique



Échelle numérique (A4) : 1:350000

Sources : DREAL, Gest'eau, BRGM
Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS© 2019, BD CARTHAGE 2019,
OpenStreetMap 2015, ©IGN-SCAN AUTOMATIQUE(couleurs)© 2019
Conception : DREAL GRAND EST / SCDD/PSIG2D/UM – 06/09/2019
Géothermie_SPRA-EB

Zonage réglementaire des risques associés à la géothermie de minime importance

Profondeur 10 à 50 m
Système "Fermé"

SAGE
Nappe des Grès du Trias Inférieur

